



LIGUE OUEST

994/05/1A

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION
CRITERIUM DE VÉTATHLON
DE LA LIGUE OUEST**

Le samedi 4 décembre 2021

HAMBERS (Mayenne)

PRÉAMBULE - RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE - MISE EN APPLICATION DU PASS SANITAIRE

À la suite de l'allocution du président de la République du 12 juillet 2021, le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire a été modifié par le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021.

Ce dernier décret instaure **le Pass sanitaire** pour accéder à certains établissements, lieux et événements à compter du **09 août 2021**. Ainsi, toute personne majeure doit, pour être accueillie dans les établissements, lieux et événements mentionnés en annexe 7, présenter l'un des documents suivants :

- le justificatif de schéma vaccinal complet ;
- le résultat d'un test négatif de moins de 72 heures ;
- **le résultat d'un test RT-PCR positif** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant **d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois**.

Ces documents doivent obligatoirement être présentés pour l'accès aux établissements, lieux et événements mentionnés en annexe 7.

La jauge de 50 personnes, mise en place le 12 juillet 2021, est supprimée à compter du 09 août 2021.

Le Pass sanitaire s'applique donc dès le 1^{er} participant quelle que soit l'activité.

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de vétathlon de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le samedi 4 décembre 2021** par l'ASAG « section Nord Mayenne » et l'association « Le Son de Vie ». Il est ouvert à tous les clubs de la ligue Ouest.

L'appartenance à une section spécifique « épreuves combinées » n'est pas obligatoire.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur : ASAG des Pays de Loire « section Nord Mayenne ».

b) Déroulement de l'épreuve :

Les participants effectuent une boucle de 5 km en course à pied , 2 boucles de 10 km en VTT et une dernière boucle de 5 km en course à pied.

Elle peut se faire individuellement ou par équipe de 2, (féminine, masculine ou mixte).

Le parcours emprunte 90 % de chemin et 10 % de route.

c) Règlement :

Individuel : Chacun doit parcourir les 4 boucles enchainées :

- 1^{re} boucle de course à pied (5 km) ;
- 2^e boucle VTT (10 km) ;
- 3^e boucle VTT (10 km) ;
- 4^e et dernière boucle de course à pied (5 km).

Par équipe :

Le premier relais doit parcourir les 2 premières boucles :

- 1^{re} boucle de course à pied (5 km) ;
- 2^e boucle VTT (10 km).

Le deuxième relais doit parcourir les 2 dernières boucles :

- 3^e boucle VTT (10 km) ;-
- 4^e boucle course à pied (5 km).

Chaque relais se fera obligatoirement dans la zone relais qui sera matérialisé dans le parc à vélo. A chaque passage dans le sas relais, le concurrent reçoit un bracelet en caoutchouc de couleur, fourni par l'organisateur. Ces bracelets sont récupérés à la fin de la course et comptabilisés pour l'établissement du classement. En cas d'absence de bracelet, le participant ou l'équipe sera disqualifié.

d) Organisation :

L'accès au parc à vélo est autorisé à partir de 13h00. Chaque vélo est installé à l'emplacement identifié par le numéro de dossard correspondant aux participants.

Les dossards sont à retirer le jour de l'épreuve à partir de 12h00 sur le site du refuge du Montaigu à Hambers.

Le dossard est fixé sur la face avant de la tenue (prévoir des épingles ou une ceinture 3 points).

Le plan et le profil du parcours seront affichés au départ.

Le droit d'inscription donne accès au ravitaillement.

e) Sécurité :

Les engagé(e)s doivent respecter les consignes de sécurité indiquées par les organisateurs, les signaleurs et le code de la route.

Lors des traversées de routes ou de carrefours, les concurrents ne sont pas prioritaires.

Le casque à coque rigide doit être sur la tête (jugulaire attachée) pour toutes les parties en vélo.

f) Classement :

Un classement scratch sera établi à la fin de l'épreuve en individuel H/F et en relais.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Accueil :

12h00 sur le site du refuge du Montaigu à HAMBERS (53).

c) Restauration :

A la charge des participants.

d) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus

identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

Un pool secourisme est mis en place le jour de l'épreuve. Cette équipe est constituée d'équipiers secouristes qualifiés et recyclés PSE1 et 2 (sac d'intervention – oxygénothérapie).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque **concurrent** devra être en possession de sa licence FCD 2021/2022.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs.

Attention : Le trésorier de la ligue Ouest adressera au club organisateur une facture correspondante au nombre de participants au vétathlon.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 2 décembre 2021** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, la fiche bilan activités sera adressée aux différents destinataires.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du vétathlon et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la Ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la Ligue ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Président des clubs LO/FCD ;
- Adjudant BOUTET - Mail : renaud.boutet@gendarmerie.interieur.gouv.fr